

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2017

### OJ N°46 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SEIN DES OFFICES DE TOURISME.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », intégrée dans le bloc de compétences obligatoires Développement économique.

Le transfert de cette compétence est associé à la capacité de créer un office de tourisme à l'échelle de la communauté d'agglomération, avec la transformation des offices de touristes existants en bureaux d'information touristiques.

Ce schéma d'organisation comporte deux dérogations, prévues par la loi :

- les offices de tourisme communautaire à compétence territoriale limitée, créés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;
- les offices de tourisme des stations classées, qui peuvent conserver leur statut communal, sous réserve que la commune ait délibéré en ce sens avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A terme, le Conseil communautaire devra donc nécessairement se prononcer sur les conditions de création de l'office de tourisme communautaire et le devenir des offices existants.

Dans l'attente de ces choix, et afin d'assurer la continuité de ce service public, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein des organes délibérants des offices de tourisme, à l'exception des offices de tourisme des stations classées, évoqués ci-avant, sous gestion communale (Anglet, Biarritz, Bidart, Hendaye, Cambo les Bains)

Sont concernés les offices de tourisme suivants :

- Office de tourisme de Bayonne : 6 délégués,
- Office de tourisme du Pays de Saint Jean de Luz : 12 délégués,
- Office de tourisme d'Hendaye : 7 délégués,  
*Nota : la commune d'Hendaye bénéficiant du statut « Station classée », l'office de tourisme est placé sous gestion communale. Il convient toutefois de procéder à la désignation de délégués communautaires afin de procéder à la dissolution de l'EPIC créé préalablement à l'intervention de la dérogation « Station classée ».*
- Office de tourisme du Pays Espelette-Arcangues : 10 délégués,
- Office de tourisme du Pays de Hasparren et La Bastide Clairence : 13 délégués,
- Office de tourisme de Basse Navarre (Iholdy - Amikuze) : 9 délégués titulaires et 1 suppléant,
- Office de tourisme de Soule : 4 délégués,
- Office de tourisme communautaire de Garazi Baigorri : 8 délégués titulaires et 8 suppléants,
- Office de tourisme du pays de Bidache : 7 délégués titulaires et 3 suppléants,

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués qui seront appelés à siéger au sein des offices de tourisme.

.../...

VU le code du tourisme,

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Sont candidats :

Office de tourisme de Bayonne :

M. Daniel OLÇOMENDY  
Mme Sylvie DURRUTY  
Mme Sylvie MEYZENC  
M. Yves UGALDE  
M. Alain ESMIEU  
Mme Sophie CASTEL

Office de tourisme du Pays de Saint Jean de Luz :

M. Daniel OLÇOMENDY  
M. Philippe ELISSALDE  
Mme Sylvie LEIZAGOYEN  
M. Jean-Louis FOURNIER  
M. Michel HIRIART  
M. Guy POULOU  
M. Albert LARROUSSET  
M. Frédéric TRANCHÉ  
M. Peyuco DUHART  
M. Pierre-Marie NOUSBAUM  
M. Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE  
Mme Odile DE CORAL

Office de tourisme d'Hendaye :

*Nota : la commune d'Hendaye bénéficiant du statut « Station classée », l'office de tourisme est placé sous gestion communale. Il convient toutefois de procéder à la désignation de délégués communautaires afin de procéder à la dissolution de l'EPIC créé préalablement à l'intervention de la dérogation « Station classée ».*

M. Kotte ECENARRO  
M. Frédéric TRANCHE  
Mme Christelle CAZALIS  
M. Iker ELIZALDE  
M. Pierre-Marie NOUSBAUM  
Mme Odile DE CORAL  
M. Michel HIRIART

Office de tourisme du Pays Espelette-Arcangues :

M. Daniel OLÇOMENDY  
M. Philippe ECHEVERRIA  
M. Jean-Marie IPUTCHA  
M. Vincent CARPENTIER  
M. Roger GAMOY  
M. Alain CASTAING  
M. Jean-Michel LAMERENS  
M. Jean-Pierre HARRIET  
M. Thierry SANSBERRO  
M. Bruno CARRERE

Office de tourisme du Pays de Hasparren et La Bastide Clairence :

M. Michel VEUNAC  
 M. Arño GASTAMBIDE  
 M. Michel ETCHEVERRY  
 M. Pascal JOCOU  
 M. Jean-Michel DONAPETRY  
 M. Beñat INCHAUSPE  
 M. Pierre FIESCHI  
 M. Philippe ETCHEPARE  
 M. Francis DAGORRET  
 M. Alain DUBOIS  
 M. Lucien BETBEDER  
 Mme Régine LARRANDA  
 M. Antton LARRABURU

Office de tourisme de Basse Navarre (Iholdy - Amikuze)

Titulaires	Suppléant
M. Daniel OLÇOMENDY M. Eric ITHURRALDE M. André LARRALDE M. Yves ONDARS M. Christian ALCUGARAT M. Gérard BIDEGAIN Mme Chantal ERGUY M. Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE M. Jean-François ANGLADE	M. Gilbert DUBLANC

Office de tourisme de Soule :

M. Michel VEUNAC  
 M. Arnaud VILLENEUVE  
 M. Dominique UTHURRALT  
 M. Michel SECALOT

Office de tourisme communautaire de Garazi Baigorri :

Titulaires	Suppléants
M. Daniel OLÇOMENDY M. Claude BARETS M. Jean-Michel ANCHORDOQUY M. Alphonse IDIART M. André CHANGALA M. Jean SAN PEDRO M. Jean-Michel BICAIN M. Beñat ARRABIT	Mme Marie Louise IDIEDER M. Alain ETCHAMENDY M. Michel OÇAFRAIN M. Bertrand HARISPE M. Pascal NEGUELOUART M. Robert GARICOITS M. Jean-Michel COSCARRAT M. Jean-Pierre ETCHEGARAY

Office de tourisme du Pays de Bidache :

Titulaires	Suppléants
Président : M. Jean-Yves BUSSIRON TITULAIRES : M. Daniel OLÇOMENDY Mme Maider BEHOTEGUY M. Alexandre BORDES M. Jean-Pascal LARRODE M. Yves PONS Mme Simone BERLAN M. Michel DALLEMANE	M. Lionel DIRIBARNE M. Vincent POMMIES M. Lucien COHERE

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués qui seront appelés à siéger au sein des offices de tourisme.